

Questions spécifiques

ZONES CLIMATIQUES POUR L'APPLICATION DU TARIF DOMESTIQUE DT

La température de transfert est de -12°C pour toutes les régions à l'exception des régions suivantes pour lesquelles la température de transfert est de -15°C :

Le Noroît (Rouyn-Noranda, Val-d'Or, LG-2/Nemiscau)

Le nord de la région Lanaudière

Les Hautes-Laurentides

La Haute-Mauricie

De St-Féréol-des Neiges à la rivière Saguenay

Le Saguenay

La Côte-Nord

Les Iles-de-la-Madeleine

Le Bas-St-Laurent et la Gaspésie sauf les municipalités limitrophes (accès direct) au fleuve ou à la baie des Chaleurs de St-Fabien à la rivière Cascapédia

CHAUFFAGE AUX SECTEURS COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL

Le taux de pénétration du chauffage électrique (chauffage des locaux et de l'eau) est d'environ 23 % dans les secteurs commercial et institutionnel.